

REPUBLIQUE FRANCAISE
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE
VILLE DE SCHOELCHER



ARRETE N° 191- 2025
PORTANT DELEGATION DU MAIRE
A
MADAME YOLENE LARGEN-MARINE - 1^{ère} ADJOINTE AU MAIRE

Le Maire de la Commune de Schœlcher,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L. 2122-17 et L. 2122-18,
- **Vu** la délibération en date du 27 mai 2020 fixant le nombre d'adjoints au maire,
- **Vu** le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 constatant l'élection de Madame Yolène LARGEN-MARINE en qualité de 1^{ère} adjointe au maire,
- **Considérant** la nécessité, en cas d'absence ou d'empêchement du maire, d'assurer la bonne marche des affaires communales et la continuité du service public.

ARRETE :

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement du maire du **mercredi 1^{er} octobre au mercredi 31 décembre 2025 inclus**, Madame Yolène LARGEN MARINE, 1^{ère} adjointe au maire, est habilitée à signer les documents et actes juridiques de la compétence du maire.


Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Schœlcher, le 1er septembre 2025

Le Maire,

Notifié à l'intéressée, le 26/09/2025


Yolène LARGEN-MARINE

Luc CLÉMENTÉ

